

question : A qui appartiennent les dépouilles mortelles de la femme ? Est-ce à ses parents ? Est-ce à son mari ? Il demandait d'abord la solution au droit naturel et aux lois divines.

« La généralité, vous le savez, Messieurs, est l'éminent caractère de toutes les lois naturelles. Sous ce rapport il n'y a entre les lois physiques et les lois morales d'autre différence, sinon que les unes sont au-dessus des pouvoirs de l'homme, tandis qu'il lui a été donné cette terrible faculté de pouvoir violer les autres. Mais celles-ci, même à travers ces violations qui les peuvent défigurer, se reconnaissent à leur caractère de généralité immuable comme leur auteur. Elles se retrouvent dans tous les temps et dans tous les lieux. »

Ce sont ces lois fixes et éternelles qu'il consulte « en remontant à leur source divine, en ouvrant le livre qui, avec les origines du monde, nous révèle les lois qui les régissent. » Il évoque la superbe légende de la création de l'homme et de la femme. Il cite les textes de la Bible que lui met en mémoire sa féconde érudition. Il dit quelle était la condition de la femme à Rome, en Germanie, dans l'Inde ; et il nous montre qu'à travers « la grande erreur idolâtrique » cette idée de l'absorption de la personnalité de la femme dans celle de l'homme est si forte qu'elle n'en est pas altérée. Enfin le christianisme confirme cette vaste tradition du genre humain, et là, l'orateur est à son aise pour apporter l'autorité des apôtres, des livres saints, des paroles sacrées dont il est pénétré. — Puis il descend dans l'âme humaine :

« C'est le propre des révélations que le christianisme nous fait de nous-mêmes à nous-mêmes d'éveiller au fond de notre être un sentiment sympathique, qui témoigne de leur profonde harmonie avec notre nature et en manifeste la vérité. Eh bien, soumettez à cette épreuve la thèse que je soutiens en ce moment. Interrogez votre